

**Liste des organismes étrangers agréés en application des dispositions du
Décret n° 2011-225 du 28 février 2011.**

Publication sur le site Internet « *impots.gouv.fr* »

Nouvelle fiche à publier :

Organisme agréé	Association « FRERES EUROPA » Emmaüs Satu Mare
Forme juridique	Association à but non lucratif
Date de création	2010
Siège social	Strada Mara nr.22, 440074 Satu Mare, Roumanie
Adresse site internet	contact@freres-europa.org
Objet statutaire	L'association « FRERES EUROPA » a pour objet statutaire « l'éducation, la formation et l'intégration sociale et professionnelle des enfants et jeunes en difficultés, ainsi que la promotion de l'égalité des chances en collaboration avec l'association FRERES de France ». L'association « FRERES EUROPA » est, depuis février 2013, membre du mouvement Emmaüs Europe.
Date de l'agrément	4 février 2016
Nature de l'agrément	Agrément accordé uniquement sur le fondement des dispositions prévues au 4 bis des articles 200 et 238 bis du code général des impôts hors dispositions 12^{ème} alinéa du I de l'article 885-O V bis A du CGI.
Durée de validité de l'agrément	du 4 février 2016 au 31 décembre 2019
Effet de l'agrément	Les dons et versements effectués entre le 4 février 2016 et le 31 décembre 2019 au profit de l'association « FRERES EUROPA » ouvrent droit aux avantages fiscaux dans les conditions et les limites prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Ils n'ouvrent pas droit aux avantages fiscaux prévus à l'article 885- O V bis A du CGI.